SYNDICAT MIXTE MARKSTEIN GRAND-BALLON
64, Grand Rue - 68470 FELLERING
☎ *03 89 82 13 66 - Mail: direction@smmgb.fr*

COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025
MAISON DU MARKSTEIN

Présents :
Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace
M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St-Amarin
Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace
Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace
M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace
Mme Maud HART *(visio)* - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Absents excusés :
M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à M. Pierre VOGT
M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à M. Francis KLEITZ
M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à M. Luc MARCK
M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace – Procuration à Mme Annick LUTENBACHER
M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace - Procuration à Mme Marie-France VALLAT
M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Mme Nadine SPETZ

Absents non excusés :
Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace

Assistaient également :
Mme Marie-Christine PETER – Cheffe de projet Tourisme et Montagne de la CEA
Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB
M. Thomas CRON – Chef d'exploitation du SMMGB
Mme Angélique HERRGOTT – Chargée de mission SMMGB

Ouverture de séance
Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus ainsi que les représentants des services de la CEA et du SMMGB, et les remercie pour leur présence.

Elle donne connaissance des personnes excusées et des procurations.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte à 14h35.

Elle rappelle que différents documents ont été transmis par courriel à l'ensemble des délégués, afin qu'ils puissent en prendre connaissance en amont de la réunion du jour.

Ordre du jour :

1 Approbation du PV de la séance du 26 mars 2025
2 Investissements 2025
3 Démolition de la friche Téléski Ballon 2 au Grand-Ballon
4 Toilettes écoresponsables pour les activités nordiques
5 Signalétique
6 Tarifs 2025/2026
- Remontées mécaniques (Markstrein et Grand-Ballon)
- Secours
- Activités nordiques
- Luge sur rail
- Restauration

7 Conventions hivernales 2025/2026
8 Autorisation relative aux dépenses d'investissement 2026
9 Décision modificatvie Budget Régie (42558)
10 Divers et communication

1 - PRÉSENTATION DU PV DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2025

- **Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le PV de la séance du 26 mars 2025**

2 – INVESTISSEMENTS 2025

La Présidente soumet au Comité syndical le projet du programme d'investissements pour l'année 2025.
Ce programme fera l'objet d'un conventionnement avec :

- la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA),
- la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin,
- la Communauté de communes de la Région de Guebwiller.

Elle rappelle que, compte tenu des contraintes budgétaires, il a été nécessaire d'attendre la communication des enveloppes financières disponibles, affectées à chaque Syndicat de Montagne par la CEA.

Investissements 2025

Budget Général

Projets	Montant HT	CeA	CCVSA	CCRG	Etat	Region GE	Feader	Agence Eau	SMMGB
Toilettes écoresponsable activités	75 000	21 000	4 500	4 500			45 000		
Démolition friche Ballon 2 GB	180 000	25 200	5 400	5 400	90 000	54 000			
Signalétique	60 000	8 400	1 800	1 800	6 000	6 000	36 000		
Sous-total	315 000	54 600	11 700	11 700	96 000	60 000	81 000		

Budget Eau

Projets	Montant HT	CeA (88,80%)	CCVSA (5,6%)	CCRG (5,6%)	Etat	Region GE	Feader	Agence Eau	SMMGB
Raccordement électrique réservoir eau	10 000	8 880	560	560					
Sous-total	10 000	8 880	560	560					

Budget Assainissement

Projets	Montant HT	CeA (74,6%)	CCVSA (12,7%)	CCRG (12,7%)	Etat	Region GE	Feader	Agence Eau	SMMGB
Etude diagnostic périodique de la STEP	39 290	8 793	1 497	1 497				27 503	
Sous-total	39 290	8 793	1 497	1 497				27 503	

Budget Régie

Projets	Montant HT	CeA	CCVSA	CCRG	Etat	Region GE	Feader	Agence Eau	SMMGB
Remplacement enneigeur	26 139	14 045	1 712	1 712					8 670
Sous-total	26 139	14 045	1 712	1 712					8 670

Total Général	**390 429**	**86 318**	**15 469**	**15 469**	**96 000**	**60 000**	**81 000**	**27 503**	**8 670**

➢ **Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le programme d'investissements 2025 tel que présenté.**

3 – DÉMOLITION DE LA FRICHE TELESKI BALLON 2 AU GRAND-BALLON

La Présidente rappelle qu'une friche est située sur le domaine skiable alpin du Grand-Ballon, à l'arrivée du téléski Ballon 2.
Cette friche, implantée sur le ban communal de Soultz, est régulièrement visitée, squattée et représente un danger.
Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été signée avec le cabinet LARBRE INGENIERIE.
Les diagnostics amiante, hydrocarbures et plomb ont été réalisés.
L'Avant-Projet (AVP) a été restitué par le cabinet et est présenté ce jour par la Présidente au Comité Syndical.
Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

SYNDICAT MIXTE
Markstein Grand-Ballon
HAUTES VOSGES D'ALSACE

Plan de financement prévisionnel Friche Téléski Grand-Ballon

Dépenses

Maîtrise d'œuvre	Montant en € HT
Tranche ferme AVP/DIAG/Permis démolir	3 375,00
Tranche conditionnelle	8 687,50
Divers	8 887,50
Diagnostics amiante/plomb	2 050,00
Sous-total maîtrise d'œuvre	**23 000,00**
Travaux	
Installation chantier	9 000,00
Curage	25 000,00
Désamiantage	63 000,00
Déconstruction	45 000,00
Aménagement du site	15 000,00
Sous-total travaux	**157 000,00**
Total général dépense	**180 000,00**

Financement

Région Grand-Est Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères 30%	54 000,00
Etat - Fond Vert 50%	90 000,00
Sous-total	144 000,00
Autofinancement par les membres du SMMGB 20%	
CeA	25 200,00
CCRG	5 400,00
CCVSA	5 400,00
Sous-total	36 000,00
Total général recette	**180 000,00**

➢ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**
- **APPROUVE le projet de démolition de la friche Téléski Ballon 2 au Grand-Ballon ainsi que son plan de financement prévisionnel,**
- **AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions auprès des différents financeurs,**
- **CHARGE la Présidente de l'exécution de la présente délibération.**

4 – TOILETTES ÉCORESPONSABLES POUR LES ACTIVITÉS NORDIQUES

La Présidente rappelle que, depuis de nombreuses années, les pratiquants des activités nordiques expriment le souhait de disposer d'un bâtiment d'accueil au départ des activités, à proximité immédiate du parking du Triangle. Le besoin principal concerne l'accès à des toilettes.
Une AMO a été lancée afin de définir les modalités de construction d'un batiment d'accueil, mais les contraintes budgétaires actuelles rendent la réalisation du projet initial inenvisageable.
Mais afin de répondre en partie à la demande, le SMMGB propose l'installation de toilettes sèches écoresponsables à proximité immédiate du parking du Triangle, qui seront accessibles aux différents usagers (ski, raquettes, luge, randonnée …).

Un dispositif similaire a déjà été installé sur l'aire de bivouac et donne entière satisfaction.
Compte tenu de la fréquentation, il semble nécessaire de prévoir un bloc sanitaire double, dont un adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR).
L'ajout d'un vestiaire permettant aux usagers de se changer pourrait également être envisagé en option lors de la consultation et intégré en fonction du coût global du projet.
Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

SYNDICAT MIXTE
Markstein Grand-Ballon
HAUTES VOSGES D'ALSACE

Plan de financement prévisionnel toilettes écoresponsables activités nordiques

Dépenses	Montant HT en €
Mise en place de toilettes écoresponsables	75 000
Total général dépense	**75 000**

Financement	
Feader crédit leader 60%	45 000
Sous-Total	**45 000**
Auto-financement	
CeA	21 000
CCVSA	4 500
CCRG	4 500
Sous-Total	**30 000**
Total général recette	**75 000**

Lors des échanges, les élus ont évoqué la possibilité d'instaurer un accès payant aux toilettes sur l'ensemble du site (Maison du Markstein, aire de bivouac, parking du Triangle), ainsi qu'un stationnement payant.
La Présidente précise que la mise en place d'un parking payant au Markstein apparaît complexe, compte tenu de la présence de parkings privés et du stationnement fréquent le long de la RD.
Concernant les toilettes, elle indique qu'aucun dispositif technique n'a été prévu pour le moment, mais qu'une réflexion sera engagée sur ce sujet.

➢ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**
- **APPROUVE le projet de toilettes écoresponsables pour les activités nordiques à proximité immédiate du parking du Triangle au Markstein, ainsi que son plan de financement prévisionnel,**
- **AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions auprès des différents financeurs,**
- **CHARGE la Présidente de l'exécution de la présente délibération.**

5 – SIGNALÉTIQUE

La Présidente rappelle que le SMMGB collabore avec l'ADPSF et l'ensemble des syndicats de montagne afin de créer une signalétique harmonisée pour les stations.
Cette prestation d'ingénierie, confiée au cabinet Thuria, a été subventionné par le Commissariat de Massif, le SMMGB a participé à hauteur de 2 500€.

Nous arrivons désormais au terme de cette phase d'ingénierie. Il convient à présent de procéder à la fabrication et à la mise en place des panneaux sur l'ensemble du périmètre du Syndicat. Les BAT définitifs doivent encore être validés.
Concernant le financement via les crédits LEADER, il conviendra de travailler en collaboration avec deux PETR :

- le **Pays Thur Doller** pour les panneaux implantés sur son périmètre géographique,
- le **Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon** pour ceux situés sur son périmètre.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

SYNDICAT MIXTE
Markstein Grand-Ballon
HAUTES VOSGES D'ALSACE

Plan de financement prévisionnel signalétique

Dépenses	Montant HT en €
Signalétique création et pose panneaux	60 000
Total général dépense	**60 000**

Financement	
Feader crédit leader 60%	36 000
Etat	6 000
Région Grand-Est	6 000
Sous-Total	**48 000**
Auto-financement	
CeA	8 400
CCVSA	1 800
CCRG	1 800
Sous-Total	**12 000**
Total général recette	**60 000**

➢ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le projet de signalétique sur le périmètre du Syndicat ainsi que son plan de financement prévisionnel,**
- **AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions auprès des différents financeurs,**
- **CHARGE la Présidente de l'exécution de la présente délibération.**

6 – TARIFS 2025/2026

Remontées Mécaniques

La Présidente soumet au comité syndical la proposition de tarifs 2025/26 des remontées mécaniques pour les stations du Markstein et du Grand-Ballon, des secours en montagne, ainsi que de l'assurance Assur'Glisse.
Elle rappelle que les tarifs n'avaient pas été modifiés pour la saison 2024/2025.
Pour la période tarifaire rouge (samedi, dimanche, jours fériés et vacances scolaires), il est proposé une révision des tarifs afin d'harmoniser l'offre et de réguler la fréquentation en période de forte affluence. L'augmentation reste modérée, comprise entre +1 € et +2 € selon les forfaits.
Aucune augmentation n'est prévue pour :

- la période bleue,
- le site du Grand-Ballon,
- les tarifs de secours.

Cette mesure s'inscrit dans les recommandations de l'étude Altisens, qui préconise une tarification adaptée aux pics de fréquentation, tout en maintenant des tarifs attractifs en dehors des périodes rouges.
Par ailleurs, aucune modification n'est prévue pour les tarifs « Club », afin de soutenir les inscriptions dans les clubs, qui connaissent une baisse de fréquentation.

TARIFS MARKSTEIN - HIVER 2025 / 2026

PERIODE TARIFAIRE BLEUE *

FORFAIT MARKSTEIN

	Journée	Forfait 4 heures	Nocturne 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	20,00 €	18,00 €	17,00 €	18,00 €
Enfant	16,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Réduit	19,00 €	17,00 €	16,00 €	17,00 €

Compétiteur (jour de course)	16,00 €

* Du lundi au vendredi, hors vacances scolaires et jours fériés

FORFAIT ESPACE INITIATION

	Journée	Forfait 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	17,00 €	15,00 €	16,00 €
Enfant	15,00 €	13,00 €	14,00 €
Réduit	16,00 €	14,00 €	15,00 €

Réduction navette

Journée	Forfait 4 heures
3,00 €	2,50 €

PERIODE TARIFAIRE ROUGE *

FORFAIT MARKSTEIN

	Journée	Forfait 4 heures	Nocturne 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	25,00 €	22,00 €	18,00 €	22,00 €
Enfant	22,00 €	20,00 €	16,00 €	19,00 €
Réduit	24,00 €	21,00 €	17,00 €	21,00 €

Compétiteur (jour de course)	16,00 €

* Samedi, dimanche, jours fériés et tous les jours pendant les vacances scolaires toutes zones

FORFAIT ESPACE INITIATION

	Journée	Forfait 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	20,00 €	18,00 €	19,00 €
Enfant	18,00 €	16,00 €	17,00 €
Réduit	19,00 €	17,00 €	18,00 €

Réduction navette

Journée	Forfait 4 heures
3,00 €	2,50 €

AUTRES TARIFS

FORFAIT SAISON

Adulte	320,00 €
Enfant	260,00 €
Réduit	285,00 €

Forfait saison valable pour la station du Markstein et la station du Grand-Ballon

CLUBS *

	Journée	Saison
Adulte	12,00 €	220,00 €
-18	12,00 €	140,00 €

* Valable quelle que soit la période, uniquement en facturation fin de mois aux clubs, associations etc ...

Location stade (jusqu'à 15 forfaits invités compris)	100,00 €
Nocturne Privée - 2 heures	660,00 €
Nocturne Privée - 4 heures	1 200,00 €

SCOLAIRES hors vacances et uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	Journée
Forfait	8,00 €

TICKETS

	Ticket à l'unité
TK Grenouillère	3,00 €

Tarif applicable uniquement sur décision de l'exploitation au vu des conditions (enneigement très précaire, offre promotionnelle...)	13,00 €
Carte RFID	2,00 €

LEXIQUE :

Tarif Enfants : De 5 à 14 ans inclus.
Gratuité : Personnel du SMMGB, élus du SMMGB, Moniteurs ESF actif au SMMGB (exclusion carte syndicale sans enseigner), agents de sécurité et de contrôle, vétérans à partir de 75 ans et uniquement en période bleue, enfants moins de 5 ans quelle que soit la période.
Tarif Réduit : Lycéens, Etudiants, séniors de 65 à 74 ans inclus , FSGT, licenciés et moniteurs FFS, personnes handicapées, familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif uniquement).
Tarif Club : Clubs de ski, centre de loisirs , (Organismes sociaux, associations, etc ...) uniquement clients en compte.
Demi-Tarif : Carte DSF, Moniteurs de ski ou stagiaires DE exterieurs (sur base d'une journée adulte en tarif rouge ou du tarif nocturne adulte).
Forfait espace initiation : TK Grenouillère I, II & III + TK Tremplin 1.
TK Grenouillère : TK Grenouillère I, II & III.

OUVERTURE PARTIELLE : si la liaison Grenouillère - Fédérale n'est pas assurée, tarification "espace initiation" pour tous

TARIFS GRAND-BALLON - HIVER 2025 / 2026

FORFAIT GRAND-BALLON

	Journée	Forfait 1/2 journée	Jour supplémentaire
Adulte	20,00 €	18,00 €	18,00 €
Enfant	16,00 €	15,00 €	15,00 €
Réduit	19,00 €	17,00 €	17,00 €
Compétiteur (jour de course)		15,00 €	

FORFAIT ESPACE INITIATION

	Journée	Forfait 1/2 journée
Adulte	13,00 €	12,00 €
Enfant	11,00 €	10,00 €
Réduit (jeune ; sénior)	12,00 €	11,00 €

AUTRES TARIFS

FORFAIT SAISON

Adulte	320,00 €
Enfant	260,00 €
Réduit	285,00 €

Forfait saison valable pour la station du Markstein et la station du Grand-Ballon

CLUBS *

	Journée	Saison
Adulte	12,00 €	220,00 €
-18	12,00 €	140,00 €

* Valable quelle que soit la période, uniquement en facturation fin de mois aux clubs, associations etc ...

LEXIQUE :

Tarif Enfants : De 5 à 14 ans inclus.
Forfait 1/2 journée : Matin de 9h00 à 13h00, après-midi de 13h00 à 17h00.
Gratuité : Personnel du SMMGB, élus du SMMGB, Moniteurs ESF actif au SMMGB (exclusion carte syndical sans enseigner), agents de sécurité et de contrôle, vétérans à partir de 75 ans, enfant de moins de 5 ans.
Tarif Réduit : Lycéens, Etudiants, séniors de 65 à 74 ans inclus FSGT, licenciés et moniteurs FFS, personnes handicapées, familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif uniquement).
Tarif Club : Clubs de ski, centre de loisirs , (Organismes sociaux, associations, etc ...) uniquement clients en compte.
Demi-Tarif : Carte DSF, Moniteurs de ski ou stagiaires DE exterieurs (sur base du journée adulte en tarif rouge Markstein).
Espace initiation du Grand-Ballon: TK ferme et fil neige BAMBI

Tarifs des secours sur pistes hiver 2025 / 2026

Soins - front de neige	**55,00 €**
Evacuation sur domaine sécurisé	**300,00 €**
Evacuation hors pistes	**485,00 €**

Tarif Assurance hiver 2025 / 2026

Assurance Assur'Glisse	**3,00 €**

Activités nordiques

La Présidente présente au comité syndical le projet de tarifs ski de fond et raquettes pour le massif du Markstein Grand-Ballon pour la saison 2025/26.
Ell rappelle que les tarifs pour les activités nordiques ont été validés en amont par l'ADPSF du Haut-Rhin.

Type de forfait	Prévente : 1/10 au 15/11	A partir du 16/11
Saison, adulte Massif des Vosges	80,00 €	93,00 €
Saison, enfant Massif des Vosges	40,00€	46,00 €
Saison, adulte Markstein Grand-Ballon	51,00 €	57,00 €
Saison, adulte Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours	56,00 €	63,00 €
Saison, enfant Markstein Grand-Ballon Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours	18,00 €	20,00 €
Hebdomadaire (7 jours), adulte Markstein Grand-Ballon Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours & Massif	Pas de vente en ligne	33,00 €
Hebdomadaire (7 jours), enfant Markstein Grand-Ballon Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours & Massif	Pas de vente en ligne	17,00 €
Nordic Pass National Adulte	210,00 €	250,00 €
Nordic Pass National Enfant	77,00 €	92,00 €
Licencié FFS, **achat via club avant date butoir (décembre)**	57,00 €	
Licencié FFS Jeune – 16 ans, **achat via club avant date butoir (décembre)**	30,00 €	
Journée adulte	8,00 €	
Journée enfant	4,00 €	
Journée groupe, étudiant, senior, CE, navette des neiges	6,50 €	
Journée groupe scolaire/périsc **Primaire**	2,20 €	
Journée groupe scolaire / périsc **Collège & Lycée**	3,20 €	
Journée scolaire territorial	Gratuit	
Annuel scolaire élémentaire	8,50 €	
Deux jours consécutifs Adulte	14,00 €	
Raquette Adulte	2,50 €	
Raquette Enfant	1,20 €	
Tarif Famille 2A + 2E	20,00 €	
Supplément Chien ski joering, saison	15,00 €	
Attelage ski joering, journée	10,00 €	

Luge sur rail

La Présidente rappelle que les tarifs de la luge sur rail n'ont pas été modifiés depuis 2020. Elle propose une mise à jour des tarifs afin d'harmoniser notre offre avec le marché et de renforcer l'attractivité de la station. Les tarifs actuels, sont ajustés de manière modérée pour refléter l'augmentation des coûts d'exploitation et la qualité des infrastructures tout en restant compétitifs face aux stations voisines.

SYNDICAT MIXTE
Markstein Grand-Ballon
HAUTES VOSGES D'ALSACE

Proposition nouveaux tarifs luge sur rail applicable à compter du 15/11/2025

Luge (1 ou 2 personnes)	Tarif TTC/circuit	Tarif à compter du 15/11/2025
1 Tour	7,00	7,50
5 Tours	30,00	35,00
10 Tours + 1 offert	60,00	70,00
Tarifs Groupe sur paiement unique	Tarif TTC/circuit	
A partir de 20 personnes (soit 10 circuits minimum)	5,50	
A partir de 40 personnes (soit 20 circuits minimum)		6,00
Privatisation	Tarif TTC	
1 heure	300,00	330,00
1 heure et 30 minutes	450,00	490,00
2 heures	550,00	600,00

Photo	3,00	4

Mini-golf par personne	4,50	5

Restauration

La Présidente présente les tarifs en vigueur pour l'activité de restauration du SMMGB, à savoir :

- le Bar-Bichettes, dont l'ouverture est concomitante avec celle de la luge sur rail ;
- le Bar de la Fédérale, dont l'ouverture est calée sur celle du secteur de la Fédérale durant la période hivernale.

Elle propose de maintenir les tarifs actuellement pratiqués pour ces deux établissements.

Suite à différentes interrogations, il est précisé qu'il s'agit d'une présentation exhaustive des tarifs potentiels et que l'ensemble de cette offre n'est pas disponible en permanence.

Tarifs Bar Fédérale

Boissons	Tarifs en €	Repas	Tarifs en €
Expresso	2,00	**Snack**	
Café long	3,00	Casse-croute saucisse	7,00
Cappuccino	3,50	Burger	9,00
Latte macchiato	3,50	Barquette frite 500ml	5,00
Chocolat	3,00	Nuggets 6	5,00
Tisane - thé	2,50	Barquette frite-saucisse	10,00
Vin chaud	4,00	Nuggets frites	10,00
Café au lait	3,20	Bretzel	2,00
Grog	5,00	Chips 45g	2,00
Bière 25cl	3,00	**Servi sur assiette**	
Bière 50cl	6,00	Potage	5,00
Panaché 25cl	2,50	Plat du jour	13,00
Panaché 50cl	5,00	Burger frite	13,00
Amer bière 25cl	4,00	Spaghetti bolognaise	13,00
Amer bière 50cl	8,00	Bouchée à la reine	15,00
1664 33cl	3,50	Gratiné de pomme de terre	15,00
Desperados 33cl	4,50	Entrecote frite	23,00
Bière sans alcool 33cl	3,50	Suggestion du jour	15,00
Pastis 2cl	4,00	Suggestion du jour	17,00
Blanc cassis 10cl	4,00	Suggestion du jour	19,00
Gin - Vodka - Whisky 4cl	6,00		
Jaegermeister 4 cl	5,00	**Dessert**	
Spritz Apérol	8,00	Tarte du jour	5,00
Rhum - Poire - Marc 2cl	4,00	Suggestion du jour - dessert	3,50
		Suggestion du jour - dessert	4,00
Coca -cola 50cl	4,00	Gaufre nature	3,50
Coca-cola zéro 50cl	4,00	Gaufre sucre	3,50
Schwepps agrum 50cl	4,00	Gaufre confiture	4,00
Orangina	4,00	Gaufre Nutella	4,00
Fuze tea 40cl	3,50	Sucette	0,50
Jus de fruits 33 cl	3,00	Barre chocolaté	2,00
Capri Sun 33cl	3,00		
Eau p/g 50cl	2,50	Supplément citron	0,50
Perrier 50cl	3,00	Supplément Chantilly	0,50
Limonade 33cl	3,00	Supplément fromage	1,00
Red Bull 25cl	4,50	Supplément pain	1,50
Riesling 75cl	25,00		
Gewurztraminer 75cl	25,00		
Pinot Noir Rosé 75cl	25,00		
Pinot Noir rouge 75cl	25,00		
Crémant d'Alsace 75cl	30,00		
Edelzwicker ou Côtes du Rhone			
Verre 10 cl	3,50		
Pichet 25cl	7,00		
Pichet 50cl	14,00		
Bouteille 1l	28,00		

Tarif personnel du SMMGB : -20% sur les repas
Hors boissons

Tarifs Bar-Bichettes

Boissons	Tarifs en €	Snack	Tarifs en €
Expresso	2,00	Gaufre nature	3,50
Café long	3,00	Gaufre sucre	3,50
Cappuccino	3,50	Gaufre confiture	4,00
Latte macchiato	3,50	Gaufre Nutella	4,00
Chocolat	3,00	Sucette	0,50
Tisane - thé	2,50		
Vin chaud	4,00	Casse-croûte jambon ou fromage	6,00
Café au lait	3,20	Casse-croûte saucisse	7,00
Grog	5,00	Casse-croûte jambon fumé montagne	8,00
		Casse-croûte divers	8,00
Bière 25cl	3,00	Casse-croûte américain	10,00
Bière 50cl	6,00		
Panaché 25cl	2,50	Barquette frite 500ml	5,00
Panaché 50cl	5,00	Barquette 6 Nuggets	5,00
Amer bière 25cl	4,00	Barquette frite-saucisse	10,00
Amer bière 50cl	8,00	Barquette nuggets-frites	10,00
1664 33cl	3,50	Bretzel	2,00
Desperados 33cl	4,50	Chips 45g	2,00
Bière sans alcool 33cl	3,50	Barre chocolatée	2,00
Coca -cola 50cl	4,00	Glace	
Coca-cola zéro 50cl	4,00	Glace Type 1 (barre glacée …)	2,50
Schwepps agrum 50cl	4,00	Glace Type 2 (Cone...)	3,00
Orangina	4,00	Glace Type 3 (Bâtonnet géant …)	3,50
Fuze tea 40cl	3,50	Glace Type 4 (Cone Addiction...)	4,00
Jus de fruits 33 cl	3,00	Glace type 5 (Bâtonnet géant …)	4,50
Capri Sun 33cl	3,00		
Eau p/g 50cl	2,50	Supplément citron	0,50
Perrier 50cl	3,00	Supplément Chantilly	0,50
Limonade 33cl	3,00	Supplément fromage	1,00
Red Bull 25cl	4,50	Supplément pain	1,50
Riesling 75cl	25,00	<u>Vente en direct de produits fermiers</u>	
Gewurztraminer 75cl	25,00	Munster au kg	17,50
Pinot Noir Rosé 75cl	25,00	Bargkass au kg	19,50
Pinot Noir rouge 75cl	25,00	Tome au kg	19,50
Crémant d'Alsace 75cl	30,00	Saucisse au Bargkass au kg	18,80
		Saucisson sec au kg	27,50
		Lard paysan au kg	18,50
		Paire de gendarmes (la paire)	3,40

Tarif personnel du SMMGB : -20% sur les repas

Hors produits fermiers et boissons

➢ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**
- **APPROUVE les tarifs pour la saison 2025/2026, applicables à compter du 15 novembre 2025, relatifs aux :**
  - **remontées mécaniques,**
  - **secours,**
  - **assurance Assur'Glisse,**
  - **activités nordiques,**
  - **luge sur rail,**
  - **restauration.**
- **CHARGE la Présidente de l'exécution de la présente délibération.**

7 – CONVENTIONS SAISON 2025/2026

La Présidente présente au comité syndical les différentes conventions à signer en amont de chaque saison hivernale :

Convention tripartite pour la gestion du domaine nordique

Signée entre le SMMGB, le SCMR et l'ADPSF du Haut-Rhin, cette convention réglemente le fonctionnement hivernal du domaine nordique Markstein Grand-Ballon.
L'affectation du produit de la redevance se décline comme suit :
- 5% à l'ADPSF
- 85% au SCMR
- 10% au SMMGB.

Convention bipartite de mise à disposition de matériel au SCMR

Signée entre le SMMGB et le SCMR, elle réglemente la mise à disposition gracieuse au SCMR de :
- la dameuse nordique KASSBHORER type Pistenbully 100,
- du hangar nordique,
- du chalet du Breitfirst,
- du chalet de rangement/chronométrage du Nordic Park.

Convention d'occupation de la Maison du Markstein

Signée entre le SMMGB et l'ESF du Markstein, elle réglemente l'occupation partielle de la Maison du Markstein. En contrepartie :
- l'ESF versera une redevance de 20 € par jour d'exploitation et assurera l'accueil touristique hivernal,
- le SMMGB mettra à disposition l'internet fibre haut débit, pour un forfait saison de 160 €.

Convention Billetterie

Signée entre le SMMGB et la société SPECK SPORT, elle régit la vente de cartes RFID pour les remontées mécaniques, rechargeables sur internet pour le compte de la Régie des Remontées Mécaniques.
- Le prix de vente est celui voté au point n°6 de ce jour, soit 2,00 €,
- La société SPECK SPORT percevra une commission de 1 € par carte vendue.

➢ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**
- **APPROUVE les quatre conventions hivernales 2025/2026 :**
  - **Convention tripartite pour la gestion du domaine nordique**
  - **Convention bipartite de mise à disposition de matériel au SCMR**
  - **Convention d'occupation de la Maison du Markstein**
  - **Convention Billetterie avec Speck Sport**
- **AUTORISE la Présidente à les signer.**

8 – AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

La Présidente rappelle que le vote du budget primitif 2026 devrait intervenir en mars 2026. Entre le 1er janvier 2026 et ce vote, aucune dépense d'investissement ne peut se réaliser, hormis les crédits de report.
En vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans ce cadre.

Budget principal

- Crédits ouverts du budget primitif 2025 et décisions modificatives : 436 515,33 € (hors chapitre 16).
- Montant maximum autorisé pour les dépenses d'investissement : 109 128,83 €
- Répartition :
    - Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 17 500,00 €
    - Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 79 128,83 €
    - Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 12 500,00 €

Budget assainissement

- Crédits ouverts : 326 072,08 € (hors chapitre 16)
- Montant maximum autorisé : 81 518,02 €
- Répartition :
    - Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 10 000,00 €
    - Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 71 518,02 €

Budget eau

- Crédits ouverts : 242 123,43 € (hors chapitre 16)
- Montant maximum autorisé : 60 530,85 €
- Répartition :
    - Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 15 000,00 €
    - Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 45 530,85 €

Budget régie

- Crédits ouverts : 831 860,79 € (hors chapitre 16)
- Montant maximum autorisé : 207 965,19 €
- Répartition :
    - Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 35 000,00 €
    - Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 172 965,19 €

➢ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **AUTORISE la Présidente à engager, liquider et mandater avant le vote des budgets 2026 (hors capital de l'annuité de la dette) les dépenses d'investissement pour les montants maximums rappelés ci-dessus.**

9 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET REGIE (42558)

Ajustement des crédits pour amortissements

Lors du vote du budget primitif en date du 26 mars 2025, il a été constaté que les crédits inscrits pour les amortissements étaient insuffisants.

Afin de permettre l'imputation complète des dotations aux amortissements conformément aux prescriptions comptables, la Présidente propose à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative suivante :

- Fonctionnement
  - Diminution : 10 000 € sur D-022 (Dépenses imprévues)
  - Augmentation : 10 000 € sur D-6811 (Dotations aux amortissements)
- Investissement
  - Augmentation : 10 000 € sur D-2151 (Installations complexes spécialisées)
  - En recette, augmentation de 10 000 € sur R-28151 (Installations complexes spécialisées)

256801507	BUDGET GENERAL SM MARKSTEIN	DM n°1 2025
Code INSEE	SITE DU MARKSTEIN	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	**0.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**10 000.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-28151 : Installations complexes spécialisées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**10 000.00 €**
D-2151 : Installations complexes spécialisées	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**10 000.00 €**
Total Général		**10 000.00 €**		**10 000.00 €**

- **Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**
  - **APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Régie (42558) telle que présentée,**
  - **CHARGE la Présidente de l'exécution de la présente délibération.**

9 - DIVERS ET COMMUNICATION

Bilan de l'exploitation au 31 août 2025

L'été 2025, et plus particulièrement le mois de juillet, a été relativement maussade. Cette météo défavorable s'est traduite par une baisse de fréquentation à la luge sur rail ainsi qu'au Bar-Bichettes.

1. Luge sur rail
   - Chiffre d'affaires annuel (01/2025 – 08/2025) : 355 792 € contre 365 882 € en 2024, soit une baisse limitée à –2,8 %.
   - Juillet 2025 : 84 347 € contre 102 916 € en juillet 2024 (–20 %).
   - Août 2025 : 153 781 € contre 169 538 € en août 2024 (–10 %).
2. Bar-Bichettes
   - Juillet 2025 : 7 007 € contre 12 483 € en juillet 2024 (–43 %).
   - Août 2025 : 14 447 € contre 15 107 € en août 2024 (–5 %).

Globalement, la luge sur rail enregistre une baisse modérée de son chiffre d'affaires sur la période janvier–août 2025, tandis que le Bar-Bichettes accuse une forte diminution en juillet, atténuée par de meilleurs résultats en août.

Demande de réunion par le SCMR

Le SCMR a sollicité l'organisation d'une réunion afin d'évoquer la possibilité d'une exploitation commerciale du Breitfirst en hiver pour la pratique du ski de fond, lorsque les conditions d'enneigement ne permettent pas l'ouverture de la liaison Markstein – Grand-Ballon.

Pour ce faire, le SCMR envisage :

- un accès via le chemin rural du Treh, propriété des communes de Fellering et Oderen,
- puis un passage par la route des Crêtes, relevant de la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

En lien avec les communes de Fellering et Oderen, une invitation sera envoyée au SCMR pour une réunion fixée au jeudi 16 octobre 2025 à 17h00.

Les services routiers de la CeA seront également conviés, compte tenu de la compétence de la collectivité sur la route des Crêtes.

Information – Réunion Ordures Ménagères (OM)

La Présidente informe les membres du Comité syndical qu'une réunion à l'initiative de la CCVSA sera organisée à la Maison du Markstein le mardi 28 octobre 2025 à 15h00.

Cette réunion aura pour objet :

- la présentation de la nouvelle procédure d'accès à la plateforme de déchets,
- la distribution des badges.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 16h25